Dernière modification : 4 avril 2017

Ville de Lévis

1- Dépôt de la demande par le requérant à la Direction de l'urbanisme

2- Analyse de la demande par la Direction de l'urbanisme

3- Étude de la demande par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) et recommandation

4- Décision et recommandation du comité exécutif au conseil de la Ville

5 – Début du processus prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Délais de 3 à 4 mois

Sans approbation référendaire*

Adoption d'un projet de règlement

Tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement

Adoption du règlement

Période d'analyse de la conformité au schéma d'aménagement et de développement

Délais de 3 à 4 mois

Avec approbation référendaire*

Adoption d'un premier projet de règlement

Tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement

Adoption d'un second projet de règlement

Période d'approbation référendaire

Adoption d'un règlement

Période d'analyse de la conformité au schéma d'aménagement et de développement

Délais de 5 à 6 mois

Entrée en vigueur du règlement

* La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise le type de modification devant faire l'objet d'une approbation référendaire.